



INTRODUCTION

Le 30 juin 1960, la Belgique a légué à la République démocratique du Congo :

- un Etat qui s'est lui-même proclamé "uni et fort", parce qu'il avait rassemblé sous l'égide des Belges, en une seule nation, 250 peuples répartis sur des territoires grands, au total, comme quatre-vingts fois la Belgique, quatre fois la France, le quart de l'Europe;
- une constitution démocratique, un parlement élu au suffrage universel et un gouvernement issu de la majorité des représentants du peuple;
- une économie qui permettait de payer aux travailleurs des salaires vingt fois plus élevés qu'actuellement et l'accès gratuit aux services éducatifs et socioculturels

Voici plus en détail les éléments de cet actif :

- plus de 25.000 établissements scolaires des niveaux primaire, secondaire et professionnel, ainsi que trois universités, deux en activité et une en construction, dont une dotée d'un réacteur de recherche nucléaire unique en Afrique noire, à l'époque;
- près de 300 hôpitaux et plus de 2.000 autres établissements médicaux et sanitaires dans le seul secteur public, auxquels il faut ajouter environ 4.000 formations non gouvernementales;
- 137.306 km de routes, 5.081 km de chemins de fer, 16.000 km de voies navigables aménagées sur le modèle du Rhin et de ses affluents et 3 aéroports internationaux; une trentaine des centrales hydroélectriques couvrant la quasi totalité des besoins en énergie des villes et de l'industrie, ainsi qu'une centaine de centrales thermiques;
- une population qui avait crû de 45% en 35 ans, une économie en accroissement annuel de 10%; une monnaie stable et une balance des paiements positive;
- une agriculture, une industrie agroalimentaire et manufacturière assurant pour l'essentiel l'autosubsistance en biens de consommation courante, dans le cadre d'une économie ouverte à des échanges extérieurs équilibrés: la valeur des exportations égalait en effet d'une année à l'autre celle des importations.

Ces résultats furent atteints en la durée d'une seule vie d'homme.

En 1960, à la fin de la période coloniale, ceux qui étaient nés en 1885 avaient connu les trois générations de coloniaux qui avaient construit le Congo en septante-cinq ans seulement :

- la première, de 1885 à 1908, sut réunir 250 peuples en un premier Etat Indépendant du Congo, sous le règne de Léopold II;
- la deuxième, de 1908 à 1945 les administra dans le cadre de la Colonie du Congo belge au travers de deux guerres mondiales et contribua ainsi chaque fois à la victoire des Alliés;
- la troisième, de 1945 à 1960, mena sans dessein délibéré jusqu'en 1955, volontairement et rapidement ensuite, la transformation de la Colonie en une République détentrice de tous les moyens politiques et économiques de son indépendance.

Il avait fallu des millénaires à l'Europe pour connaître une évolution comparable.

Et le passif ?

Celui-ci, hérité pour la plus grande part de la période pré-coloniale et du premier âge colonial, dépassé depuis un siècle, est sans cesse mis en exergue et gonflé de nos jours pour dissimuler les apports positifs de la période belge. Il s'agit de réduire ainsi l'impact de la comparaison qui s'impose avec la situation catastrophique du Congo d'aujourd'hui. On trouvera ci-dessous, non pas des dénégations, mais les faits étayés par des chiffres.

Un ordre colonial imposé par une force étrangère ? L'ordre colonial fut, certes, imposé par un pouvoir étranger; mais ce fut davantage par l'ascendant que par la force : avant même la formation de la force armée de l'Etat Indépendant du Congo, plus de 500 traités de suzeraineté furent signés avec les chefs indigènes; entre 1.000 et 3.000 soldats noirs commandés par quelques Blancs suffirent ensuite à mettre fin aux razzias des esclavagistes arabes et angolais, à éloigner les hordes mahdistes; au plus fort des deux guerres mondiales, l'armée coloniale, la Force Publique, ne compta jamais guère plus de deux ou trois dizaines de milliers de Congolais, engagés pour la plupart dans la conquête des territoires allemand et italien: à l'intérieur du Congo lui-même, les policiers n'étaient pas armés, sauf quelques guerriers dotés de fusils à piston par leurs chefs traditionnels, et quelques détachements de gendarmerie relevant de la Force Publique.

Les moyens de contrainte? On ne put malheureusement durant le peu de temps que dura la colonisation substituer partout les institutions de contrainte modernes, dont le fisc et la prison, aux survivances de leurs anciens équivalents traditionnels : le travail d'intérêt général, limité par le colonisateur à un maximum de quarante-cinq jours par an à ceux qui ne payaient pas d'impôt - et les châtiments corporels, réduits à un maximum de quatre coups de chicote.

Le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire au démarrage de l'économie moderne, assimilé par certaines critiques à de la mise au travail forcée d'indigènes qui ne connaissaient que l'économie de subsistance; dans chaque collectivité traditionnelle, 10 % seulement des hommes adultes valides pouvaient être engagés par les entreprises étrangères, avec l'accord du chef coutumier, et en présence d'un délégué de l'administration, dans les liens de contrats de travail régi par la législation sociale; celle-ci imposait des salaires minima, ainsi que la gratuité complète du logement, des soins médicaux et des autres prestations sociales qui n'étaient assurées en Europe qu'à condition que les bénéficiaires en assument une partie du coût par leurs cotisations personnelles.

La récolte du caoutchouc. Comme autre exemple de travail forcé, on cite la récolte du caoutchouc sauvage sous le règne de Léopold II : limitée dans les conditions décrites par les accusateurs à la décennie 1896-1906, et à raison d'un rendement de 0,350 kg par récolteur et par jour (il était à la même époque de 0,5 kg au Brésil et de 0,3 kg en Afrique Equatoriale française), la moyenne des exportations de 3.363.208 kg correspond au travail de 26.871 récolteurs, hommes adultes valides, en "équivalent temps plein", deux pour mille de la population; à la même époque, en Europe, les mineurs, enfants compris, et dont le temps de travail n'était pas limité comme au Congo, étaient exposés en beaucoup plus grand nombre à bien davantage de risques de maladie et d'accidents.

Les discriminations. On ne put combler assez vite le fossé que des millénaires d'évolution séparée avaient creusé entre les niveaux de vie et les mentalités des deux composantes, européenne et africaine, de cette société. Mais les discriminations de fait qui résultèrent de cette situation ne furent pas institutionnalisées, elles ne furent ainsi ressenties comme offensantes que par une minorité et lorsque l'indépendance fut revendiquée par la majorité noire, celle-ci fut obtenue par elle sans conflit majeur ni atermoiement.

Les Congolais d'aujourd'hui ne s'y trompent pas.

La Belgique demeure pour eux le pays de référence, de préférence et d'accueil.

En dépit de tous les despotismes qu'ils ont subis depuis l'Indépendance durant plus de quarante ans, ils continuent de se référer aux valeurs démocratiques de la civilisation occidentale dont ils se sont imprégnés à notre contact, ils ont adopté les conceptions chrétiennes dans le domaine moral et laïques dans l'ordre civil. L'humanisme gréco-latin s'est greffé sur leur fière négritude.

Le français est devenu une de leurs langues nationales et la francophonie leur espace culturel au-delà de leur propre continent. En Afrique même, le lingala, la lingua franca utilisée par l'administration coloniale belge, est devenue aussi une langue nationale, et même une langue internationale dans toute la zone intertropicale et dans sa diaspora.

Les idées mêmes de nation, de citoyenneté, de droits de l'homme etc. furent rendues accessibles aux Congolais par l'enseignement et par l'ouverture au monde réalisés par la colonisation belge. L'unification du Congo et la construction de la nation congolaise furent ainsi accomplies par les coloniaux et par l'élite des Congolais formée à l'époque coloniale.